

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 13 mai 2019 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Jean-Claude Junior Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 et de l'ajournement du 15 avril 2019;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'avril 2019;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Demande de dérogation mineure, 241, chemin Cartier sud;
7. Demande de dérogation mineure, 481, rang 1;
8. Demande de dérogation mineure, 397 chemin Principal;
9. Projet route 138 : résolution pour le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
10. Adoption d'une procédure pour le traitement des plaintes;
11. Programme de prévention santé et sécurité au travail;
12. Demande au Fonds de développement des territoires (FDT);
13. Demande au Fonds de soutien au développement local et régional (Fonds éolien);
14. Sécuror : inspection Incendie 2019;
15. Inspection de l'équipement d'espace clos et calibration du détecteur de gaz;
16. Festival des pompiers 2019 : inscription;
17. Festival des pompiers 2019 : adoption du bilan provisoire;
18. Autorisation des réparations du printemps, entretien des machineries;
19. Autorisation des travaux du printemps, entretien des chemins;
20. Demande de soutien divers;
21. Autorisation de prêt au Loisirs de St-Hilarion Inc.;
22. Données d'inspection 2018 des éléments de structure sous la responsabilité de la municipalité : autorisation des travaux à effectuer (ponts);
23. Formation La Gestion financière municipale;
24. Demande de subvention pour naissance;
25. Entretien terrain de soccer;
26. Résolution pour établir un montant de subvention pour les inscriptions au cours de natation à La Malbaie;

27. Résolution pour autoriser un montant de subvention pour les inscriptions au cours de soccer pour les 10-11 et 12 ans;
28. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures locales – Projet entretien préventif et correctif;
29. Demande de la Maison des jeunes St-H;
30. Résultat des soumissions pour le lignage de rues;
31. Demande de la Fabrique St-François d'Assise, communauté St-Hilarion;
32. Offre de service mise à jour plan de mesures d'urgence et de sécurité civile;
33. Représentation du conseil;
34. Courrier;
35. Affaires nouvelles;
 - 35.1 Fondation MIRA : demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique;
 - 35.2 Chambre de commerce de Charlevoix : demande d'appui pour la candidature Rendez-vous Acadie-Québec;
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2019-05-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2019-05-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019 ET DE L'AJOURNEMENT DU 15 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 et de l'ajournement du 15 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2019 et de l'ajournement du 15 avril 2019.

2019-05-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2019

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 126 661.00 \$ (journal des achats # 1266, journal des déboursés # 1089-1090, chèques # 14324 à 14375, prélèvements # 750 à 760) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 53 706.49 \$ (journal des achats 1262-1263-1264, journal des déboursés # 1084 à 1087, chèques # 14311 à 14321, prélèvement # 748-749), le remboursement de taxes de 408.22 \$ (chèque #14310) et les salaires nets pour un montant 23 108.17 \$, (dépôts # 506201 à 506254), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-05-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca		2.88 \$		
IT Cloud.ca		95.32 \$		98.20 \$
ADMQ				619.72 \$
CTAQ				165.76 \$
				<u>883.68 \$</u>

2019-05-05

6- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MAURICE LECLAIR, 241 CHEMIN CARTIER SUD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 135 formulée par monsieur Maurice Leclair, en regard de l'immeuble situé au 241, chemin Cartier et portant le numéro de lot 5 721 594 du cadastre officiel du Québec, dont la nature est la suivante :

Demande de dérogation mineure afin de permettre une superficie plus grande que la réglementation autorise;

Demande à ce que la superficie du garage soit de 84 mètres carré, alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 80 mètre carré;

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un nouveau garage ayant une hauteur plus élevée que le maximum prescrit;

Demande à ce que la hauteur du garage soit de 6.9 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage prescrit une hauteur maximale de 6 mètres sans excéder celle du bâtiment principal.

Demande de dérogation à l'article 7.2.4 du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU qui a étudié la demande le 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion refuse la demande de dérogation mineure numéro 135 telle que formulée;

2019-05-06

7- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MAXIME TREMBLAY ET MARIE-MICHÈLE MORIN, 481 RANG 1

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 136 formulée par monsieur Maxime Tremblay et madame Marie-Michèle Morin, en regard de l'immeuble situé au 481, rang 1 et portant le numéro de lot 5 720 835 du cadastre officiel du Québec, dont la nature est la suivante :

Demande de dérogation mineure afin de diminuer la hauteur d'une clôture au pourtour d'une piscine, à ce que la réglementation autorise;

Demande à ce que la hauteur soit à 1.2 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit une hauteur minimale de 1.5 mètres;

Demande de dérogation à l'article 7.2.5 du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU qui a étudié la demande le 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure numéro 136 telle que formulée.

2019-05-07

8- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MATHIEU TREMBLAY ET MADAME STÉPHANIE CAUCON, 397, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 137 formulée par monsieur Mathieu Tremblay et madame Stéphanie Cauchon, en regard de l'immeuble situé au 397, chemin Principal et portant le numéro de lot 5 719 602 du cadastre officiel du Québec, dont la nature est la suivante :

Demande de dérogation mineure afin de diminuer la hauteur d'une clôture au pourtour d'une piscine, à ce que la réglementation autorise.

Demande à ce que la hauteur soit à 1.2 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit une hauteur minimale de 1.5 mètres.

Demande de dérogation à l'article 7.2.5 du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU qui a étudié la demande le 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure numéro 137 telle que formulée.

2019-05-08

9- RÉOLUTION MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion devra procéder à des travaux de réfection et d'aménagement de la portion urbaine de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon situé entre les rues Maisonneuve et chemin Cartier a été défini comme étant prioritaire dans la mise à jour 2019 du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devant être exécutés se décrivent de la manière suivante;

- Remplacement complet du réseau d'eau potable;
- Remplacement complet du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut assurer la sécurité des usagers en ajoutant, entre autres, des trottoirs sur la route 138 entre les rues concernées;

CONSIDÉRANT QUE la route 138 est sous la juridiction du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande au Ministère des Transports :

- D'évaluer l'aspect sécurité (éclairage, géométrie routière, aménagement, etc.) du secteur étant donné que celui-ci se retrouve sur la portion urbaine du village;
- D'analyser l'état de leur réseau de drainage du tronçon;
- De participer de façon technique et financière;

QUE cette résolution soit transmise à madame Catherine Martineau, directrice, Direction de la Capitale-Nationale, Direction de la coordination et des relations avec le milieu.

2019-05-09

10- ADOPTION - PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les

dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: municipalite@sainthilarion.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un «fournisseur unique»

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique» si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Dès son entrée en vigueur, la Municipalité Paroisse Saint-Hilarion la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 du (CM), accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

2019-05-10

11- PROGRAMME DE PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la visite d'information ayant pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la réglementation applicable aux travaux de génie civil;

CONSIDÉRANT le rapport produit suite à la visite du 18 avril 2019 et la recommandation formulée à l'effet que la municipalité doit se munir d'un programme de prévention car elle n'en possède pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les démarches pour faire effectuer un programme de prévention en santé et sécurité au travail avant le délai du 5 septembre 2019.

2019-05-11

12- DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande au Fonds de développement de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra investir une somme d'au moins 20 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal e Saint-Hilarion demande la subvention au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) dans le volet – Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs 2018-2019.

**13- DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
(FONDS ÉOLIEN)**

Ce point est reporté.

2019-05-12

14- SÉCUOR : INSPECTION INCENDIE 2019

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission 6156-V2 de la compagnie Sécuor pour l'inspection incendie selon la CAN/ULCS536 au coût de 255 \$ par année;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer l'entente avec renouvellement automatique pour les quatre (4) prochaines années au même tarif annuel.

2019-05-13

15- INSPECTION DE L'ÉQUIPEMENT D'ESPACE CLOS ET CALIBRATION DU DÉTECTEUR DE GAZ

CONSIDÉRANT la soumission # 10555233-00 de SPI Santé Sécurité pour l'inspection annuelle des équipements d'espace clos tels vérification harnais, recertification, vérification de trépied, calibration du détecteur de gaz, plus temps et frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inspection annuelle des équipements tel que soumissionné par la compagnie SPI Santé Sécurité au coût de 608 \$ plus taxes.

2019-05-14

16- FESTIVAL DES POMPIERS 2019 : INSCRIPTION

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription symbolique de notre brigade incendie au Festival des pompiers 2019 qui aura lieu à Saint-Hilarion cette année du 2 au 4 août 2019 au coût de 200 \$.

17- FESTIVAL DES POMPIERS 2019 : ADOPTION DU BILAN PROVISOIRE

Ce point est reporté.

2019-05-15

18- AUTORISATION DES RÉPARATIONS DU PRINTEMPS, ENTRETIEN DES MACHINERIES

CONSIDÉRANT QU'il y a des réparations et de l'entretien à faire sur les machineries suite à la saison hivernale et vue la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'achat de pièces diverses pour la souffleuse et l'excavatrice tel que soumissionné par Robitaille Équipement au coût de 1 757.50 \$ plus taxes, l'achat d'une lame pour la souffleuse tel que soumissionné par Quéflex au coût de 551.97 \$ plus taxes et autorise les dépenses nécessaires à l'entretien sécuritaire et la réparation des machineries qui font suite à la période hivernale.

2019-05-16

19- AUTORISATION DES TRAVAUX DU PRINTEMPS, ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de réparations, du nettoyage, ainsi que de l'asphaltage à faire pour l'entretien de base des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de nettoyage et d'entretien sur les terrains municipaux sont à effectuer également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des dépenses pour les travaux mentionnés.

2019-05-17

20- DEMANDE DE SOUTIEN DIVERS

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser à :

- Fabrique St-François d'Assise, communauté de St-Hilarion, une contribution de 50 \$ pour l'achat du vin d'honneur à la messe du 9 juin pour le départ de monsieur le curé Armand Bégin ;
- Club Quad Destination Charlevoix, un montant de 100 \$ à titre de partenaire financier;
- Mains de l'espoir, un don de 100 \$ pour leur tournoi de golf bénéfice;
- Fibrose kystique Canada un don de 50 \$;
- SPCA Charlevoix, l'achat d'un billet (55 \$) pour l'activité Vins, bières et Fromages le 23 mai 2019.

2019-05-18

21- AUTORISATION DE PRÊT AU LOISIRS ST-HILARION INC.

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une avance des fonds pour un montant de 20 000 \$ pour soutien et le maintien de l'immeuble des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2019-05-19

22- DONNÉES D'INSPECTION 2018 DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ : AUTORISATION DES TRAVAUX À EFFECTUER (PONTS)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre de son programme d'inspections des structures a transmis les données d'inspection 2018 à l'attention du responsable des travaux publics et l'informe des constats faits sur les éléments de ces structures qui sont sous la responsabilité de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a certains petits correctifs à apporter et des interventions à faire sur les ponts P-9645, P-9646 et P-18615;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses pour les correctifs demandés aux éléments sous notre responsabilité tel que décrit dans le tableau 1 du rapport.

2019-05-20

23- FORMATION LA GESTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de monsieur le maire à la session de formation « La gestion financière municipale » donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 4 mai dernier à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine la dépense et autorise le paiement de l'inscription à la formation au coût de 330 \$ plus taxes;

QUE les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés par la municipalité.

2019-05-21

24- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de naissance de Olivier Gauthier et de Julie Tremblay pour leur fils Mayson Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 100 \$ aux parents pour la naissance de leur enfant conformément à la Politique familiale en vigueur.

2019-05-22

25- ENTRETIEN TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du terrain de soccer est à faire pour la saison estivale tel qu'aération, chaulage et traitements d'engrais au coût de 150 \$ plus taxes par visite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte que le Spécialiste du parterre procède à l'entretien du terrain de soccer au coût de 150 \$ plus taxes par visite (environ 3-4 visites, selon besoin).

2019-05-23

26- RÉOLUTION POUR ÉTABLIR UN MONTANT DE SUBVENTION POUR LES INSCRIPTIONS AU COURS DE NATATION À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-13 adoptée à la suite d'une recommandation de l'ensemble des membres de la Table de concertation en loisir de la MRC de Charlevoix qui souhaitait offrir à tous les jeunes de son territoire la possibilité d'accéder à des cours de natation;

CONSIDÉRANT QUE les cours de natation à La Malbaie n'avait pas de différence de tarifs pour les résidents de l'extérieur et que cela a changé depuis janvier 2019 et qu'il a maintenant une différence d'environ 25 % de plus comparativement à 75 % de plus pour Baie-St-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser la différence de l'inscription pour les jeunes inscrits à La Malbaie comme pour Baie-St-Paul jusqu'à un maximum de 45 \$ par enfant par année sur présentation d'une copie de la facture ou du reçu.

2019-05-24

27- RÉOLUTION POUR AUTORISER UN MONTANT DE SUBVENTION POUR LES INSCRIPTIONS AU COURS DE SOCCER POUR LES 10-11 ET 12 ANS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Baeyens va offrir des cours de soccer pour les 10 ans et plus (10, 11 et 12 ans environ) à Saint-Hilarion au coût de 90 \$ pour 10 séances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prévoir une aide financière pour réduire le coût d'inscription à 50 \$ comme pour le tarif des cours des 7 à 9 ans qui sont organisé par

la municipalité et ainsi augmenter l'accessibilité à l'activité pour les jeunes de Saint-Hilarion qui sont dans ce groupe d'âge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise, pour l'année 2019, une aide financière de 40 \$ par inscription au cours de soccer pour les enfants de 10 ans et plus ;

QUE le remboursement sera accordé sur présentation de pièce justificative (reçu) par les parents.

2019-05-25

28- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – PROJET D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF

ATTENDU QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Benoît Bradet, appuyée par Jean-Claude Junior Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2019-05-26

29- DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES ST-H

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la Maison des jeunes à faire un feu au parc l'Amical le jeudi 6 juin 2019, entre 18 h 00 à 20 h 30 et qu'elle devra respecter l'article 4.24 du règlement #346 qui correspond au feu - lieu public qui leur sera transmis;

QUE la municipalité accepte de prêter les deux (2) foyers extérieurs.

2019-05-27

30- RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a fait un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Durand Marquage & Ass. Inc. est le plus bas soumissionnaire au coût de 260 \$ du km plus taxes pour la peinture avec microbilles de verre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte la soumission Duran Marquage au coût de 260 \$ du km plus taxes pour faire effectuer le lignage de rues sur environ 30 km de routes municipales pour un total d'environ 7 800 \$ plus taxes;

2019-05-28

31- DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS D'ASSISE, COMMUNAUTÉ ST-HILARION

CONSIDÉRANT la lettre de la Communauté St-Hilarion - Fabrique St-François d'Assise qui demande de prendre en charge l'entretien de la pelouse du cimetière cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de prendre en charge l'entretien de la pelouse du cimetière pour l'été 2019 qui se fera au besoin et selon les disponibilités des employés;

2019-05-29

32- OFFRE DE SERVICE MISE À JOUR PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la municipalité doit élaborer, au plus tard, le 9 novembre 2018 un plan de mesures d'urgence exigé par le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens

en cas de sinistre, le Ministère de la sécurité publique oblige les municipalités du Québec à se doter d'un plan de sécurité civile;

ATTENDU l'offre de services de la firme Priorité StraTJ qui comprend les étapes nécessaires à la mise en place d'un plan de mesures d'urgence complet et qui est conforme aux exigences du Ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE les propositions présentées (10 options) peuvent être découpées par option;

ATTENDU QUE cette démarche est subventionnée par le programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion mandate la firme Priorité StraTJ pour élaborer notre plan de mesures d'urgence tel que décrit dans l'offre de service du 9 mai 2019 pour un total de 9 300 \$ plus taxes avec le choix des options proposées suivantes :

1. Plan de sécurité civile & mesures d'urgence;
2. Élaboration de 7 plans particuliers d'intervention;
10. Trousse de communication spécialisée en mesures d'urgence;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer l'acceptation de l'offre de service corrigée en tenant compte des options choisies.

33- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

34- COURRIER

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : avis de versement d'une aide financière FEPTEU;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : information sur la Semaine de la municipalité 2019;
- Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités : engagement dans le cadre du budget 2019 concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral;
- Corporation municipale de Saint-Urbain : transmission du projet du Plan d'urbanisme portant le numéro de règlement 339;
- Carte de remerciement de madame Micheline Tremblay et monsieur Claude Dubuc;
- Centre d'études collégiales en Charlevoix : remerciement pour le soutien accordée lors du Gala de la réussite 2019;
- SPCA de Charlevoix : invitation à la 1^{ère} édition de Vins, Bière et Fromages, formule 5 à 7;

- La Chambre de commerce de Charlevoix : invitation petit déjeuner avec M. Henri Giscard d'Estaing, président du Club Med;

35- AFFAIRES NOUVELLES

2019-05-30

35.1-FONDATION MIRA : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira Inc. demande l'autorisation de solliciter dans notre municipalité, le vendredi 24 mai 2019, remis au 31 mai en cas de pluie, de 9 h à 16 h à l'intersection du chemin Principal/chemin Cartier, et chemin Principal/rue Maisonneuve

CONSIDÉRANT QUE, comme à chaque année, la collecte de dons se fera sous la gouverne des Chevaliers de Colomb conseil 9344 de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la Fondation Mira à tenir cet évènement dans notre municipalité, le vendredi 24 mai 2019, remis au 31 mai en cas de pluie.

2019-05-31

35.2-CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI POUR LA CANDIDATURE RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 avril 2019 de La Chambre de commerce de Charlevoix sollicitant l'appui de la municipalité pour soutenir la candidature de l'organisme pour recevoir la 8^e édition du Rendez-vous Acadie-Québec (RVAQ) en septembre 2020 dans la région de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le RVAQ est un évènement important pour les entreprises et un forum incontournable pour les participants désirant développer de nouveaux marchés et que cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Accord de coopération signé entre le gouvernement du Québec et du Nouveau-Brunswick et contribue à renforcer les liens;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet évènement dans notre région générerait des retombées économiques intéressantes pour les commerçants, hôteliers et restaurateurs, en plus de créer des liens d'affaires avec les acteurs du développement économique et entrepreneurial de l'Acadie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion appuie la Chambre de commerce de Charlevoix pour le dépôt de candidature pour l'obtention du prochain RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC (RVAQ) 2020.

2019-05-32

35.3-TÉMOINS - MMQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de Tremblay Bois Avocats qui nous informe que le dossier concernant le sinistre du 13 juin 2014 à station de pompage a été fixé pour audition les 17 et 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les témoins de la municipalité dont la présence est requise sont M. Henri Bilocq, M. Jocelyn Boudreault et M. Carl Lavoie et qu'ils devront mettre ces dates à leur agenda;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion prenne acte de la lettre et autorise le suivi nécessaire aux employés concernés.

QUE la municipalité accepte de les libérer au moment opportun soit les 17 et 18 octobre pour M. Bilocq et le 17 octobre pour M. Boudreault et M. Lavoie.

36- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2019-05-33

37- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 26.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire